

45962.

QUINZE ANNÉES  
D'ADMINISTRATION  
EN MOLDAVIE.



QUINZE ANNEES

D'ADMINISTRATION

EN HOLLANDE

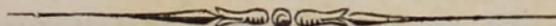


QUINZE ANNÉES

# D'ADMINISTRATION

EN

## MOLDAVIE.



PARIS

IMPRIMERIE JULES VOISVENEL

RUE DU CROISSANT, 16.

1856



# QUINZE ANNÉES D'ADMINISTRATION

## EN MOLDAVIE.

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

C'est un spectacle curieux et digne d'attention, pour ceux qui ont été témoins des révolutions successives qui ont ébranlé l'Europe, d'assister au travail de recomposition qui s'opère de nos jours, même chez les nations qui n'ont participé qu'indirectement aux fautes, aux folies, aux vaines espérances de 1848. Tout avait été remis en question à cette époque de fiévreuse agitation, depuis les formes gouvernementales jusqu'aux lois constitutives de la société; tout reprend aujourd'hui le cours normal violemment interrompu, et les vraies et saines aspirations des peuples peuvent se produire sans exciter d'autres sentiments qu'un intérêt sincère et profond, parce que les inquiétudes trop légitimement éveillées ont disparu avec les causes qui les avaient suscitées.

De tous les problèmes posés depuis quelques années, il en est peu qui offrent pour nous un attrait aussi vif que l'avenir des Principautés danubiennes. Une race forte et énergique, sœur des nations occidentales par l'origine, la langue et le génie, capable des plus hautes

destinées si elle peut un jour développer en sécurité les germes de vie et de prospérité qu'elle renferme dans son sein, cultivant un des territoires les plus fertiles et les plus riches du monde, arrosé par un fleuve qui est comme l'artère centrale de l'Europe, attend avec calme et résignation qu'il lui soit permis de vivre de la vie commune aux autres peuples. Bien des essais, entravés par des circonstances politiques difficiles, ont été tentés à des époques différentes. Bien peu ont réussi. A qui doit en incomber la responsabilité? aux lois ou au caractère même du peuple auquel elles étaient destinées, aux événements ou aux hommes? C'est ce que nous eussions voulu savoir; c'est ce qu'aucun des ouvrages publiés sur les Principautés danubiennes ne nous a appris d'une manière complète et suffisante.

Leur histoire en effet est peu connue : il y a cinquante ans à peine leur nom même était presque ignoré en France, et les souffrances des fils des anciens colons de Trajan n'avaient pas dépassé les limites du territoire où, depuis quinze cents ans, ils attendent avec une foi inébranlable l'aurore d'un jour meilleur. Ceux mêmes que des études particulières ont conduits à s'occuper de la Moldavie et de la Valachie, dominés par des idées étrangères à leur sujet, ont jugé la question à un point de vue particulier et exclusif, et par conséquent erroné. La lutte de la Russie et de la Turquie, le rôle que chacune de ces puissances est appelée à jouer en Orient, les griefs respectifs des deux nations, les résultats de la prédominance de l'une d'elles, ont attiré leur attention et exercé leur sagacité beaucoup plus que les malheurs et les souffrances des populations exposées par leur situation géographique aux conséquences désastreuses d'une guerre presque continuelle. Il serait temps cependant de s'occuper des Principautés pour les

Principautés elles-mêmes ; il serait convenable et juste d'examiner s'il n'existe pas quelques moyens de restituer aux Moldo-Valaques la place qui leur est due dans la grande famille européenne.

Le travail que nous n'avons trouvé fait nulle part, nous avons essayé de l'exécuter à l'aide de nos seules forces et avec les quelques documents que nous avons à notre disposition. Mais, disons-le bien haut, nous n'avons point ici la prétention d'écrire une histoire de la Moldavie. Nous pourrions peut-être réunir et grouper autant de faits que bien d'autres, et renverser certaines assertions acceptées aujourd'hui comme des vérités. Mais l'historien doit avoir, selon nous, des qualités si grandes et si sérieuses ; il doit réunir à une haute impartialité tant de sagacité et de pénétration, que ce rôle nous a effrayé, et que nous ne nous sommes pas laissé entraîner au facile plaisir de blâmer des choses que nous ignorons, et de commenter des événements qui n'ont jamais existé.

Nous avons encore moins voulu indiquer à ceux auxquels la Providence a remis l'honneur et la responsabilité des décisions qui vont être prises, la marche la plus sûre pour atteindre le résultat qu'on se propose en ce moment. Nous laissons ce soin à ceux qui se complaisent à reconstruire l'Europe de leur propre autorité, et à donner des conseils qui ne sont ni demandés ni suivis.

Notre but est moins ambitieux. L'avenir des nations ne peut pas être isolé de leur passé. Il existe dans le caractère, les mœurs, les aptitudes d'un peuple des règles invariables et inflexibles auxquelles doivent nécessairement être subordonnés les principes de sa constitution. On n'a vu que trop souvent les dangers et les catastrophes qui sont résultés de l'oubli de cette loi si simple et pour-

tant si souvent méconnue. Nous avons donc recherché dans l'histoire de la Moldavie si nous ne trouverions pas, à une époque quelconque, l'application franche et loyale d'un système régulier de gouvernement qui pût nous éclairer sur les besoins réels des populations, et sur les tendances auxquelles doit obéir l'administration pour aider au développement de la vie matérielle, intellectuelle et morale. Car l'administration n'est que le pouvoir exécutif en action; et les résultats obtenus par une administration modérée, intelligente et fortement constituée sont pour nous la seule preuve de la bonté d'un gouvernement. Nous avons cherché longtemps, il faut l'avouer, et nous nous sommes égarés bien souvent, détournés loin de notre voie par les révolutions successives et les changements sans cesse renaissants qui ont jusqu'à nos jours paralysé d'une façon presque complète les efforts de ceux qui se sont voués à l'amélioration du sort des Principautés danubiennes. C'est là une suite fatale de leur position géographique, si belle et si favorable sous tant d'autres rapports. Au moyen âge elles ont été le champ de bataille de l'Europe, et les steppes de la Valachie sont là pour dire quelles conséquences ont eues pour elles ces luttes prolongées avec tant d'acharnement. L'époque moderne ne leur a été guère plus favorable, et bien des fois les Moldo-Valaques ont senti le contre-coup des événements qu'ils n'avaient pas provoqués, et dont pourtant ils étaient les premières victimes.

A la fin cependant nous avons rencontré, de 1834 à 1849, en Moldavie, l'ensemble de faits que nous avons poursuivis infructueusement jusqu'alors : c'est-à-dire un gouvernement régulièrement établi, connaissant les besoins du pays, parce qu'il avait à sa tête un prince indigène, et une loi fondamentale déterminant

les droits et les devoirs réciproques de l'administration et des administrés. C'est cette administration que nous nous sommes proposé d'étudier et de faire connaître, parce que, malgré ses imperfections, suite nécessaire des difficultés de l'époque et d'une situation mal définie, elle a beaucoup fait pour l'avenir de la Moldavie en prouvant que les Roumains peuvent être gouvernés.

Il ne suffit pas, en effet, de donner à une nation les moyens de se développer; il faut que cette nation soit digne par elle-même de profiter des avantages qu'on lui offre; il faut qu'elle ait en elle assez de ressort et d'énergie pour marcher seule dans la voie qui lui est ouverte, sans appui étranger, sans autre guide que ses propres lumières. Or, nous le disons hardiment, les Moldaves ont prouvé, pendant la période dont nous allons essayer de faire connaître les résultats, qu'ils sont dignes de l'intérêt qui s'est attaché à eux depuis quelques années, par leur respectueuse obéissance aux lois et leur active et intelligente coopération à toutes les mesures d'utilité générale qui leur étaient proposées.

Avant d'aller plus loin, nous devons prévenir une confusion qui pourrait peut-être résulter de nos paroles. S. A. le prince Michel Stourdza, qui a gouverné la Moldavie de 1834 à 1849, n'a fait qu'appliquer le règlement organique dont il fut un des plus éminents rédacteurs, et dont nous indiquerons bientôt l'origine et les tendances. C'est là sa gloire et nous l'en louons sans réserve. Mais nous ne voulons pas dire que le règlement organique fût une œuvre parfaite. Il avait ses défauts comme toutes les constitutions créées d'un seul coup et qui ne sont pas l'œuvre du temps. Il consacrait des principes qui ne pouvaient se concilier avec

les attributions d'une administration intérieure indépendante. Il n'ouvrait pas assez largement la porte à des réformes justement réclamées. Mais il donnait des règles fixes à l'administration; il définissait les rapports des différents corps de l'Etat; en un mot, il permettait de faire le bien, et le bien en est résulté. Monsieur Saint-Marc Girardin a dit : « Le règlement organique n'a jamais été qu'un papier et n'est guère plus qu'un souvenir. » Ces paroles sont plus vraies aujourd'hui qu'à l'époque où elles ont été écrites. Des conférences se sont déjà ouvertes à Constantinople pour la réorganisation des Principautés; le règlement n'existe plus ni en fait ni en droit. C'est précisément parce qu'il n'appartient plus qu'au passé que nous pouvons dire franchement notre avis. Cette constitution élémentaire a été un progrès immense, car l'application du règlement a fait passer dans l'organisation politique de la Moldavie un certain nombre de principes qui n'en peuvent plus disparaître, et le prince Stourdza aura l'honneur d'en avoir développé les germes féconds.

Ce n'est, en effet, que sous une administration ferme et vigilante que les peuples placés dans l'état où se trouvent aujourd'hui les Moldo-Valaques peuvent mûrir pour le progrès. A l'époque où la révolution de 1848 a rempli l'Europe de fausses espérances suivies bientôt de cruelles déceptions, quelques esprits turbulents et audacieux, séduits par les bouleversements dont ils avaient été témoins à Paris et à Vienne, ont cru qu'ils pourraient d'un seul coup et sans intermédiaire placer les Principautés danubiennes au rang des nations qui les avaient précédées depuis cinq siècles dans la voie de la civilisation. Ils se trompaient étrangement. Les peuples comme les hommes ont leur enfance, leur jeunesse et leur âge mûr. Les Moldo-Valaques ne sont pas encore

parvenus à leur maturité. Leurs gouvernements, soumis à des fluctuations et à des changements incessants, ont rarement eu assez de stabilité pour s'occuper de l'amélioration de leur sort ou de leur développement moral. Et ce n'est pas seulement la puissance, c'est surtout la volonté qui a manqué à quelques-uns d'entre eux. La plupart des règnes antérieurs sont restés comme un triste exemple des malheurs que peut accumuler sur un pays un régime cupide et inintelligent. Épuisés par des exactions sans cesse renaissantes et jamais satisfaites, comment les Moldo-Valaques auraient-ils conservé intact ce sentiment de la dignité humaine, et contracté ces fortes habitudes de discipline et de respect qui sont indispensables pour l'éducation politique d'un peuple?

Un gouvernement national et populaire, connaissant les légitimes aspirations du pays, assez fort et assez libre pour les satisfaire, peut seul, par une progression insensible, faire disparaître les traces déplorables du passé. Des nations plus heureuses peuvent réclamer aujourd'hui le droit de peser dans l'équilibre européen. Les Moldo-Valaques ne peuvent avoir qu'un but, réparer pendant la paix les maux qui les ont si longtemps accablés. De grands progrès ont été déjà accomplis sur ce point. Ils l'ont été pendant l'administration du prince Stourdza, qui a fait jaillir du règlement organique tout le bien qu'il comportait. Ce sont ces progrès que nous tâcherons de faire connaître. Nous voulons examiner à quel degré de prospérité se sont élevés les travaux publics, les finances, l'agriculture, le commerce de la Moldavie pendant la trop courte période qui s'est écoulée de 1834 à 1849, et quels enseignements nous pourrions en tirer pour son avenir. Mais auparavant nous devons dire nécessairement quelques

mots des événements qui ont précédé et préparé l'établissement du règlement organique.

Rappelons d'abord sommairement l'origine des populations roumaines. Les travaux de l'érudition moderne ont démontré d'une manière incontestable qu'elles descendent des colons italiens venus à la suite de Trajan, après ses expéditions victorieuses dans la Dacie, et placés comme un rempart contre les invasions barbares, que le grand empereur prévoyait et redoutait. Les vétérans furent bientôt assez forts pour lutter contre les nouveaux envahisseurs du sol qu'ils s'étaient approprié par le travail. Quoique abandonnés à eux-mêmes, ils résistèrent longtemps au choc terrible donné au vieux monde romain; et Attila, comme Gengiz-Kan, vinrent, l'un après l'autre, éprouver ce courage inaltérable et se briser contre une résistance armée ou passive.

Mais, quelle que fût l'énergie de ces populations isolées au milieu d'ennemis puissants, elles comprirent à la fin que, malgré leurs succès contre les Polonais et les Hongrois, qui affectaient déjà des prétentions orgueilleuses à une injuste suprématie, prétentions qui devaient leur être si funestes plus tard, elles devaient céder à l'impétueuse irruption des Turcs Seldjoucides. Etienne le Grand et Michel le Brave essayèrent en vain d'arrêter les sectateurs du Coran. Leur essor était trop puissant pour reculer devant les faibles barrières que leur opposaient quelques hommes déterminés. Et cependant, quoique vainqueurs, les Turcs respectèrent ce vaillant peuple. Bajazet I<sup>er</sup> reconnut, en 1392, la liberté et l'indépendance de la Valachie, sous la seule condition d'un tribut annuel. En 1460, Mahomet II, maître de Constantinople, confirma les concessions faites par son prédécesseur, et s'engagea à protéger la

Valachie, à la défendre contre tout ennemi, sans exiger autre chose que la suzeraineté de cette Principauté, dont les princes furent tenus de payer à la Sublime-Porte un tribut de dix mille piastres.

En 1523, la Moldavie, qui n'avait jamais été conquise, renonça à une lutte disproportionnée. Elle reconnut la suzeraineté de la Porte, et Bajazet II signa avec Bogdan, prince de Moldavie, une capitulation analogue à celle que Mahomet II avait consentie cinquante ans auparavant.

Ces deux traités ont formé les bases du droit public moderne des Moldo-Valaques, en établissant à la fois la protection de la Turquie, et l'autonomie des Principautés. Des stipulations postérieures ont appelé indirectement un autre peuple au partage de la haute influence exercée d'abord exclusivement par la Sublime-Porte, mais on peut dire que le droit est resté le même en principe.

Il n'entre pas dans notre cadre de raconter ici les événements politiques qu'entraîna avec elle l'apparition de la Russie comme grande puissance continentale, ni les conséquences qui résultèrent pour les Principautés de ses longs et terribles démêlés avec la Turquie. Nous laisserons donc de côté les guerres de Pierre le Grand et de Catherine II; le traité de Kainardji, qui touchait pourtant directement aux intérêts les plus intimes de la Moldavie et de la Valachie; nous passerons sous silence une administration trop longtemps prolongée et qui a laissé de tristes souvenirs dans les Principautés. Nous avons hâte d'arriver aux faits contemporains.

« Les hospodars, disait le traité d'Akerman, seront tenus de s'occuper sans le moindre délai, avec les divans respectifs, des mesures nécessaires pour améliorer le

sort des Principautés confiées à leurs soins, et ces mesures seront l'objet d'un règlement général pour chaque province. »

La guerre de 1828 apporta des obstacles temporaires à l'exécution de cette mesure si juste et si ardemment désirée. Le traité d'Andrinople ramena enfin la paix, et l'arrivée de M. le comte de Kisseleff, muni de pouvoirs considérables et presque illimités, vint imprimer à la rédaction du règlement une impulsion nouvelle. Il s'adjoignit les hommes que leur capacité personnelle, leur parfaite connaissance de l'état du pays, et leur dévouement à l'ordre avaient désignés à l'avance pour coopérer à ce grand et utile travail. A leur tête se distinguait le prince Michel Stourdza, d'une des plus anciennes familles moldaves, descendant de Vlad III, qui, après avoir débuté dans la vie publique par la rédaction du Code civil (1816), aujourd'hui encore en vigueur, n'avait pas cessé un seul instant de se trouver mêlé à l'administration intérieure, et qui devait un jour exécuter par lui-même la plupart des améliorations qu'il avait rêvées pour sa patrie. Le nom de M. de Kisseleff est encore révérend dans les Principautés; c'est justice, car il a tout fait pour leur être utile, et il y a souvent réussi. Quelle que soit l'opinion que l'on se forme du règlement organique, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'illustre représentant de la Russie, en aidant de tout son pouvoir à substituer un état légal à l'ordre de choses qui avait régné jusqu'alors, contribua puissamment au bien qui aurait pu résulter pour la Moldavie et la Valachie de l'établissement de cette Constitution nouvelle, si tous les hommes qui furent chargés de l'appliquer eussent compris au même degré la grandeur de leur mission.

Le règlement organique, nous avons déjà eu l'occa-

sion de le dire, n'est pas tel que l'auraient pu souhaiter ceux qui ne comprennent pas le pouvoir sans l'autorité nécessaire pour assurer sa liberté d'action. Il remettait l'élection des hospodars aux boyards, et les appelait à former l'assemblée générale de Moldavie et de Valachie. Mais dans un pays où le tiers état n'existe pas encore, et n'existera pas d'ici à de longues années, n'y avait-il pas un danger réel à placer en face du chef de l'État un corps politique dont les membres avaient un intérêt direct à paralyser toutes les mesures qui tendaient à abolir un abus ou à faire disparaître une injustice, et qui était presque exclusivement composé de rivaux secrets ou publics du prince ? Les boyards avaient le droit de contrôler l'administration et de porter devant la Sublime-Porte leurs doléances contre celui qui était à la tête du gouvernement ; mais n'était-ce pas là une atteinte formelle à son inviolabilité ?

Les conséquences de cette position singulière furent surtout sensibles en Valachie. Les princes Alexandre Ghika et Bebesco en vinrent plusieurs fois à suspendre la réunion de l'assemblée, ce qui n'empêcha pas le premier de succomber dans cette lutte et d'être renversé en 1842. Le même fait ne se présenta pas en Moldavie pendant quatre législatures et quinze sessions consécutives. Les assemblées, régulièrement convoquées, rendirent constamment hommage aux bienfaits et aux lumières du prince ; mais cette exception tient à des causes particulières.

Le prince Michel Stourdza, qui fut chargé d'appliquer en Moldavie la nouvelle loi fondamentale, était le seul capable peut-être de faire fonctionner régulièrement les rouages de cette constitution, importée dans un pays où tout jusqu'alors avait été livré à l'arbitraire et au désordre. Il accomplit sa mission avec une

expérience profonde et une entente du gouvernement constitutionnel qui lui eussent acquis une réputation éternelle dans un pays où le pouvoir eût été débarrassé des entraves sans cesse renaissantes que lui opposaient les déplorables habitudes des systèmes antérieurs. Le prince Stourdza a abdiqué après la convention de Balta-Liman, parce que les stipulations intervenues avaient assimilé la Moldavie à la Valachie, où la rébellion avait prévalu. Il a quitté son pays ; mais il ne s'est retiré qu'après avoir eu la satisfaction de maintenir jusqu'à la fin de son administration l'ordre et la légalité, en réprimant, à une époque de crise menaçante pour l'Europe, les tentatives subversives de quelques conspirateurs qui aspiraient à le remplacer. Cette répression même, rendue facile par les sympathies des masses, a été digne du caractère du prince. Pas une goutte de sang n'a été versée. Il s'est abstenu d'user de sa légitime autorité pour la punition de ceux qui avaient médité son renversement ; et un petit nombre de perturbateurs ont seuls été envoyés à Constantinople, où la Sublime-Porte s'est contentée de les traiter avec le dédain qu'ils méritaient. Aujourd'hui que le prince Stourdza est éloigné des affaires, aujourd'hui qu'il ne reste plus de lui en Moldavie que le souvenir de ses bienfaits et l'exemple de son administration, nous allons examiner ce qu'il a fait pour le bien de son pays. Nous n'avons point l'intention d'écrire ici un panégyrique, mais nous espérons que, pour tout esprit impartial, la gloire du prince ressortira naturellement de l'examen de ses actes.

Les documents sur lesquels nous nous appuierons peuvent être consultés par tout le monde. Ce sont les comptes rendus officiels des communications princières faites à l'assemblée générale de Moldavie, depuis l'année 1834 jusqu'à l'année 1848, publiés à Jassy en 1848. Ils prou-

vent, pour nous avec une force mathématique, d'abord que la Moldavie ne peut marcher librement vers les améliorations qui lui sont dues que sous la conduite d'un prince indigène ; et en second lieu que les institutions qui doivent la conduire à ce grand résultat doivent reproduire et développer dans une juste mesure les principes d'*administration* déposés dans le règlement organique, parce qu'ils répondent aux instincts et aux besoins du peuple auquel ils étaient destinés. Si nous parvenons enfin à démontrer qu'il n'est pas un pays en Europe où tant de progrès se soient accomplis pendant un espace de temps aussi court, nous serons en droit de proclamer que la Moldavie est digne de l'autonomie. Car un pays qui sait obéir aux lois ne doit plus en recevoir que de lui-même.

Nous allons donc aborder l'examen de l'administration intérieure de la Moldavie, et nous tâcherons de la faire connaître le plus exactement possible, en supprimant tous les détails inutiles qui ne touchent qu'à des faits secondaires, et les répétitions indispensables dans un compte rendu annuel. L'ordre que nous suivrons dans cette matière aride au premier aspect, mais souverainement intéressante pour celui qui, sous des chiffres, sait distinguer des souffrances apaisées et des haines calmées, nous est indiqué par le sujet lui-même. Nous traiterons successivement de l'état et du développement des différents services publics, en commençant par les travaux d'utilité générale, parce que la facilité et la sûreté des communications est la première condition du bien-être matériel, de la civilisation et de l'accroissement des richesses d'un peuple.

---

## CHAPITRE II.

### TRAVAUX PUBLICS.

Le territoire de la Moldavie est un des plus beaux du monde : « J'ai traversé, a dit un voyageur, les deux Principautés dans toutes les directions, et c'est avec un plaisir bien vif que je retrace ici les impressions que m'ont laissées leurs sites grands et romantiques : les torrents se précipitant dans des gouffres et serpentant ensuite dans les vallées, le parfum délicieux du tilleul fleuri, les herbes aromatiques foulées par les troupeaux puissants, la cabane solitaire du berger sur le sommet du coteau, les montagnes s'élevant au-dessus des nuages, couvertes, dans toute la surface inférieure aux neiges, d'un lit profond de terre végétale, et ornées de toute part par l'éclat d'une riche verdure ou par la majesté des forêts antiques et sombres. Cet assemblage de beautés qui s'est présenté tant de fois à mes yeux, a gravé dans ma mémoire un tableau qui ne cessera jamais de m'intéresser. »

La fertilité du sol n'est pas moins extraordinaire. Les plaines fécondes, arrosées par des rivières nombreuses, pourraient fournir tous les ans à l'Europe une quantité considérable de céréales, si les moyens de communication étaient proportionnés à la production agricole. L'attention du prince Stourdza devait donc se porter tout d'abord sur les chemins et les chaussées; car les



parties basses de la Moldavie, exposées aux inondations fréquentes des cours d'eau qui les traversent, seraient impraticables pendant la plus grande partie de l'année, si des routes, en nombre suffisant, n'étaient pas entretenues dans un état de parfaite conservation.

Afin de régler les opérations requises par les différents travaux publics et les assujettir à une surveillance active et suivie, dès 1835 un comité spécial fut créé avec la mission de les diriger, de proposer les améliorations nécessaires, de préparer les plans et les tracés préalables, et de veiller à la balance des fonds affectés aux constructions et réparations publiques. Ce comité fut composé du ministre de l'intérieur, du président de la municipalité et du caissier, de l'ingénieur de l'État et de l'architecte de la ville, auxquels furent adjoints deux dessinateurs. C'était la mise en œuvre de ce grand principe de la science administrative, que la délibération doit toujours précéder l'action. Un des premiers actes de ce comité fut la présentation d'un projet ayant pour but la réparation complète de l'ancienne cour princière, qui avait déjà coûté au pays, lors de sa construction, plus de 120,000 ducats en numéraire, sans compter les nombreuses corvées qui y avaient été consacrées.

En 1836, la ville de Galatz, l'unique port de la Moldavie qui a été créé, on peut le dire, pendant l'administration du prince Stourdza, et qui, dans un avenir peu éloigné, atteindra une si haute prospérité, reçut des améliorations matérielles immenses. Il fut décidé que le chemin qui conduit au port, à travers la ville, serait converti en chaussée sur une étendue de 3,160 toises. Un local dut être choisi dans l'enceinte même de Galatz pour fonder une ville nouvelle. Le plan en fut arrêté, les rues furent tracées et divers empla-

cements assignés pour servir de places publiques, ainsi que pour l'établissement d'une école et d'une caserne.

En même temps, à Botochany, 468 toises carrées de pavés furent confectionnées aux frais de l'éphorie.

A Fokchany, les habitants, avec leurs propres moyens, opérèrent le pavage d'une nouvelle rue.

A Berlad, on prit toutes les dispositions nécessaires pour convertir en chaussée le chemin qui traverse la ville, sur une longueur de 1,123 toises.

Les matériaux nécessaires pour les ponts projetés sur le nouveau chemin qui conduit aux frontières de l'Autriche furent transportés sur les lieux.

Enfin l'éphorie de Jassy fit construire à ses frais le pont en pierre sur la Nicolina, et les travaux de chaussées de la ville acquirent, pendant le courant de cette même année, un développement de 458 toises.

En 1837, le chemin qui conduit au port de Galatz fut converti en chaussée, sur une étendue de 1,000 toises, ainsi que deux rues d'une indispensable nécessité pour les transports.

Dans le but de faciliter la circulation et l'écoulement des produits de la haute Moldavie, une chaussée projetée depuis la frontière de la Bukovine jusqu'à la capitale, et traversant des passages difficiles et marécageux, fut mise en voie d'exécution, et 5,300 toises furent bientôt livrées au public; 32 ponts en bois furent construits, et 4 ponts en pierre complètement achevés.

Un pont en pierre de 15 toises, dans le district de Suzava, un autre de 40 toises dans le district de Bakéo, un troisième enfin sur le torrent de la Poutna, de l'étendue de 45 toises, furent établis presque simultanément.

A Botochany, les rues des faubourgs furent pavées sur une étendue de 120 toises.

A Berlad, une rue faisant suite à la grande route, et qui devait être réduite en chaussée sur une étendue de 1,125 toises, reçut un commencement d'exécution; 470 toises furent livrées au public, et deux grands ponts en pierre, entrepris aux frais de l'État, étaient déjà presque achevés.

Une poudrière fut construite hors de Jassy, avec les fonds de l'éphorie. Des abattoirs furent établis aux bords du Bachloui, et des canaux pratiqués dans différentes directions firent disparaître, par l'écoulement des eaux stagnantes, les exhalaisons infectes des marais qui entouraient la ville.

La totalité des chaussées exécutées dans le courant de cette année, dans toute l'étendue de la Principauté, s'élève au chiffre de 5,500 toises.

L'année 1838 ne fut pas moins féconde. Les principales rues de Jassy furent pavées, les chemins de la banlieue convertis en chaussées sur une étendue de 3,038 toises, et 600 toises en furent achevées dans la direction de Sokola. Les villes des districts eurent leurs parts du progrès; à Botochany 588 toises furent pavées, à Berlad 683 toises de la grande route furent converties en chaussée. Sur 5,300 toises de chemin conduisant à la frontière de la Bukovine, 3,445 furent achevées, et dans cette même direction quatre ponts en pierre et 32 ponts en bois étaient construits.

En 1839, les constructions entreprises à Galatz étaient poursuivies avec activité, l'édifice de la nouvelle quarantaine et celui de la caserne étaient presque en état de servir à leur destination.

Les principales rues de la ville, à une distance de 1,400 toises carrées, étaient converties en pavés, et 571 toises de chaussées en longueur étaient ajoutées aux 1,653 confectionnées pendant les années précédentes.

Les voies de communication cependant n'auraient pas répondu entièrement au mouvement de plus en plus sensible que la paix, la tranquillité et la sécurité de l'avenir devaient imprimer au commerce et à l'agriculture. Les difficultés que les négociants éprouvaient à transporter leurs produits à des distances tant soit peu considérables, l'état impraticable des routes dans certaines localités, pendant la mauvaise saison, et la grande cherté des transports qui en résultait, reclamaient toute l'attention et les efforts les plus énergiques du gouvernement. Il ne manqua pas à sa tâche.

3,397 toises de chaussée furent achevées sur la route de la Bukovine.

A Cholquanesty, dans le district de Soutzava, à Guirboany, dans le district de Bakéo, à Nicolina, trois ponts en pierre furent construits. Un grand pont en pierre s'éleva à Poduleloe et un autre à Draganesty sur le chemin de Galatz.

A Jassy, 1,306 toises carrées furent pavées, 244 toises de chaussée furent confectionnées dans les faubourgs de Pacourari et de Podoverdi. La chaussée de la barrière de Sokola atteignit une étendue de 1,205 toises.

En 1840, les travaux de construction des routes publiques furent répartis ainsi qu'il suit :

1,700 toises de chaussée achevées sur la ligne du chemin qui conduit en Bukovine.

1,000 toises sur une seconde ligne, comprenant les principales rues de la ville de Faltizeny.

2,477 toises dans le district de Romano, outre 7,153 qui se trouvaient en état de confection.

1,405 toises dans le district de Bakéo, sans compter 143 en état de construction.

2,200 toises sur la direction de Jassy à Vasloui, par une route nouvellement frayée sur la montagne dite

Rapidé, jusque là impraticable ; direction qui offrait le triple avantage d'abrégéer le chemin, d'éviter les obstacles que les descentes et les montées ardues de Bordé opposaient aux transports, et de faciliter aux voyageurs l'arrivée dans la capitale de la Moldavie par une route sûre et des plus pittoresques.

**408** toises dans la ville même de Jassy.

**212** toises à Berlad, outre **181** en état de construction.

**85** toises à Galatz.

Total, **9,477** toises de chaussées achevées en un an !

Près de vingt ponts et plusieurs conduits en maçonnerie furent construits.

Mais c'est à l'égard de la ville de Galatz surtout que se manifesta la sollicitude éclairée du gouvernement. La nouvelle quarantaine, presque achevée après d'immenses travaux qu'il fallut effectuer pour rehausser le terrain et le garantir de l'inondation ; une caserne et un hôpital nouvellement construits, et servant déjà à leur destination ; une digue de plus de 3,000 toises de longueur, élevée pour garantir la ville des débordements du Danube et du lac Bratich ; le pavage des rues avancé jusqu'au débarcadère des bateaux à vapeur. Tels furent les principaux résultats de la progression des travaux publics à Galatz. Les emplacements acquis dans le plan de la nouvelle ville s'élevaient déjà à 340, plusieurs maisons s'y trouvaient en état de construction ; et le terrain qui sépare la ville de la nouvelle quarantaine, naguère désert, ne devait pas tarder à se couvrir d'édifices.

En 1841, les travaux déjà en voie de construction furent poussés avec une activité extraordinaire : 61 ponts, dont 45 en pierre, furent établis dans différentes localités ; à Galatz, la nouvelle quarantaine fut entièrement terminée et une nouvelle digue vint protéger la ville contre les inondations du lac Bratich.

Mais c'est surtout en 1842 que les progrès effectués méritent de fixer toute notre attention. Voici le résumé de l'augmentation que reçurent les chaussées déjà en voie de construction.

	Achevées.	Réparées.	En construct.
Dans le district de Dorohoi.....	»	2,225	»
Dans celui de Botochany.....	1,820	1,852	13,047
Dans la direction de Poduleloe	440	»	1,280
Dans le district de Suczava.....	12,223	1,047	8,310
Dans la direction de Nemecheny	248	»	2,046
Dans le district de Romano.....	1,912	2,952	»
De Romano vers Jassy.....	»	»	3,668
Dans le district de Bakéo.....	3,068	7,259	8,810
Dans le district de Poutna.....	6,735	2,500	5,680
Dans la direction de Galatz.....	2,643	»	837
Dans la ville de Berlad.....	80	»	»
Sur la route de Vasloui.....	4,152	1,380	2,500
Dans la ville de Jassy.....	285	1,924	»
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux.....	33,606	21,139	46,178

En même temps, 111 ponts, dont 107 en pierre, étaient construits partout où l'intérêt du service l'exigeait ; 1,585 toises de pavé étaient livrées à la circulation dans la ville de Galatz.

A Jassy, 2,200 toises de chaussée étaient améliorées, et 2,058 toises de terrain nivelées.

Et tous ces travaux, d'un intérêt vital pour la Moldavie, travaux qui prenaient tous les jours une extension proportionnée aux ressources du pays, étaient effectués avec un ordre admirable et mathématique. Pas une seule fois les prévisions du budget ne furent dépassées ; souvent même elles ne furent pas atteintes. C'est ainsi que les fonds alloués présentèrent un excédant considérable ; c'est ainsi que les digues, destinées

dans les districts de Jassy et de Faltzy à empêcher la rivière du Pruth à se creuser un nouveau lit, furent achevées après avoir coûté beaucoup moins que le devis des ingénieurs. Nous n'insisterons pas. Les faits parlent assez haut.

En 1843, 100,000 toises de chaussée étaient déjà ouvertes aux communications, et le gouvernement pouvait annoncer à l'assemblée générale de Moldavie que le réseau général pourrait être entièrement terminé dans l'espace de huit années, et en même temps un corps de cantonniers était organisé dans le but d'assurer les réparations indispensables et le maintien en bon état des voies de communication.

A Jassy, une commission fut créée pour s'occuper, avec l'aide d'un ingénieur habile, des mesures les plus propres à donner à la ville un système de pavage réunissant toutes les conditions désirées pour l'assainissement de la ville et la facilité des communications. Enfin, les conduits d'eau de la capitale furent entièrement renouvelés; l'alimentation des fontaines ne pouvait plus être interrompue, car des tuyaux en fer de fonte étaient substitués partout aux tuyaux en terre cuite qui avaient été en usage jusqu'alors.

Le prince Stourdza fit le sacrifice de plus de trois millions de piastres sur les produits de l'exportation des céréales dont il avait la faculté de disposer à son gré, et affecta cette somme à la confection des aqueducs susmentionnés, à la reconstruction du palais princier brûlé en 1827, qu'il convertit en hôtel de ville, ainsi qu'aux améliorations importantes faites dans la ville de Galatz. C'est ainsi que, par des sacrifices personnels, il préserva le trésor de l'Etat de toute dette, et légua à l'administration qui lui a succédé une caisse de réserve relativement considérable.

En 1844, la totalité des chaussées construites offraient déjà un parcours complet de 140,000 toises, entretenues dans un état de viabilité parfait par les cantonniers établis à poste fixe, de distance en distance; 334 ponts avaient été jetés sur les rivières ou les torrents, et assuraient partout une circulation facile aux produits de la haute Moldavie, qui jusqu'alors n'avaient trouvé qu'un écoulement insuffisant.

Les travaux d'utilité générale ne faisaient pas négliger les embellissements nécessités par l'accroissement général du bien-être et de la richesse du pays. Galatz se couvrait d'édifices publics. Sous l'impulsion énergique de la commission, tous les bâtiments indispensables à une ville maritime et commerciale avaient été construits. En même temps elle entourait d'enclos le débarcadère, exhaussait le terrain et le pavé des cours de la quarantaine pour préserver les murs des débordements du Danube. Elle faisait poser 240 toises carrées de pavé sur le chemin central qui conduit à l'échelle, achevait une chaussée de 120 toises sur le chemin qui passe à travers les magasins des négociants, et réparait la caserne, la maison de la compagnie des pompiers, les rues de la ville, et la grande chaussée de la barrière du Port-Franc. En outre, trois grands ponts étaient construits dans l'intérieur du débarcadère, les bords du Danube raffermis, et des fossés creusés sur l'échelle pour l'écoulement des eaux.

En 1845, les voies de communication continuèrent à être l'objet d'une sollicitude particulière. Le résultat du travail pendant cette courte période est le suivant : 6,688 toises de nivellement, 56,874 de réparations, 23,440 de chaussée, 37 ponts et 98 maisons de cantonniers.

A Jassy, la commission des pavés ne montra pas un zèle moins remarquable dans l'accomplissement de sa tâche. Elle fit confectionner 3,056 toises carrées de pavé en bois, 1,963 toises de trottoirs, y compris le pavage devant les portes cochères, 246 toises d'égouts bâtis dans les dimensions convenables et en pierre de taille, et en outre 20 ouvertures pour l'écoulement des eaux.

En 1846, sur le réseau qui rattache les points extrêmes de la Principauté à la capitale et à la ville de Galatz, les travaux exécutés présentaient 61,226 toises en chaussées réparées, 17,500 toises en chaussées nouvelles, 26 ponts en pierre, ainsi que 2 ponts en bois; enfin, 1,047 toises de chaussée avaient été confectionnées dans la direction de Grozesty, pour y rendre plus praticables les communications avec l'Autriche.

Voici le résultat des améliorations effectuées en 1847 :

A Jassy, le travail du conduit des eaux, commencé au mois de septembre, dès l'arrivée des tuyaux en fer, donna pour résultat l'achèvement de l'aqueduc sur une étendue de 600 toises, ainsi que la confection de deux nouveaux réservoirs et d'une muraille de 96 toises, destinée à maintenir le niveau de l'eau. La totalité de ces aqueducs en tuyaux de fer comprenait 3,476 toises.

Les travaux de pavage avaient produit 2,659 toises de pavé en bois outre les bordures et les trottoirs, 2,301 toises de pavé en pierre, et 4,428 toises de réparations.

Quant aux voies de communication générale, voici les développements qu'elles avaient reçues : 8,543 toises de nivellement, 56,673 toises de réparations, 13,283 toises de chaussées achevées dans diverses directions; 9 ponts et 28 habitations de cantonniers avaient été construits, et 21,951 tas de gravier échelonnés le long des chaussées pour servir aux réparations éventuelles.

## CHAPITRE III.

### INTÉRIEUR.

Nous avons réuni sous ce titre général l'ensemble des services publics qui ont trait plus directement à l'administration intérieure de la Principauté et à la satisfaction des besoins collectifs des populations. Pendant de longues années, l'absence de règles fixes érigées en lois ou en règlements, l'ignorance presque complète du bien à opérer et du mal à éviter, l'insouciance d'un gouvernement précaire occupé plutôt à se soutenir et à se consolider qu'à accomplir sa mission de surveillance générale et d'action intelligente, n'avaient pas permis aux aspirations du pays de se manifester, ni au gouvernement d'y pourvoir. Nous avons signalé déjà les conséquences immenses qu'entraîne avec elle une administration bien ou mal dirigée. Les formes avec lesquelles elle procède peuvent changer avec les peuples qu'elle doit régir; mais les principes sur lesquels elle s'appuie restent immuables comme les vérités mêmes auxquelles ils s'inspirent.

La centralisation, cette première condition d'un gouvernement fort, a toujours régné en Moldavie, comme chez tous les peuples d'origine latine, dont l'esprit méthodique et droit a compris instinctivement que l'unité d'application de la loi ne peut être obtenue effectivement que par l'établissement d'un pouvoir vers lequel con-

verge toute l'action administrative. Mais la centralisation n'est un bienfait réel qu'autant qu'elle se limite elle-même et qu'elle borne son rôle de protection et de haute tutelle aux matières seules qui, par suite de leur caractère d'intérêt général, échappent aux prévisions particulières des individus ou des municipalités.

On peut dire qu'avant l'arrivée du prince Michel Stourdza aux affaires, toutes les forces du pays avaient été absorbées par l'action du gouvernement, qui avait acquis par là une force factice, utile quelquefois dans les moments de crises, mais bien souvent préjudiciable dans un ordre de choses régulier; car la prévoyance du pouvoir ne saurait s'étendre à tout. Définir d'une façon claire et rationnelle l'étendue des attributions de l'autorité centrale, confier cette autorité à des agents capables de comprendre et d'appliquer la pensée dirigeante du chef de l'Etat, remettre aux pouvoirs locaux la décision de toutes les affaires qui ne concernaient que les intérêts de localités, telle fut la première préoccupation de celui qui avait reçu l'honneur de mettre en œuvre le règlement organique.

A cet effet, le texte même de la constitution nouvelle, qui avait été soumis à la Sublime-Porte et approuvé par elle, après avoir subi quelques modifications de détails votées dans les sessions précédentes de l'assemblée générale, fut refondu et réuni en un seul corps d'ouvrage; car la loi fondamentale, avec tous ses développements organiques, devait pouvoir être consultée à chaque instant par les administrateurs et les administrés.

Le nombre des districts fut réduit à treize, pour que les besoins du service pussent recevoir une satisfaction prompte et facile.

Une commission fut nommée pour rédiger un règle-

ment général de police applicable à toute la Principauté, en prenant pour principes les règles suivies dans les États les plus civilisés de l'Europe. Jusqu'alors la police, fortement organisée en tout ce qui touche le personnel et le matériel, avait été, quant aux mesures d'application, abandonnée à la seule perspicacité des chefs qui la dirigeaient. Une lacune fâcheuse allait être comblée. Nous allons voir tout à l'heure les résultats de cette heureuse amélioration.

En même temps, un autre règlement venait imprimer aux séances du conseil une marche certaine. Des dispositions particulières divisaient le travail dans les chancelleries et assujettissaient l'enregistrement à un système méthodique indispensable à l'unité et à l'ensemble de l'expédition des affaires.

Placés à la tête de chaque district, les ispravniks, représentants du gouvernement et intermédiaires pour toutes les réclamations des administrés, n'avaient eu jusqu'alors aucunes règles fixes qui pussent les éclairer sur l'étendue, les limites et la grandeur de leur mission. Et cependant, témoins immédiats des besoins des peuples, exécuteurs des mesures gouvernementales, ce sont eux qui le plus souvent les provoquent. C'est de leur vigilance et de leur assiduité que dépend en grande partie le bien-être des populations. Guidés par des ordres transitoires, il n'avaient jamais en vue l'ensemble de leurs devoirs, et ne connaissaient guère l'obligation de s'en acquitter régulièrement. Un recueil contenant l'analyse de leurs fonctions, et on peut dire un traité général sur la matière, fut rédigé, imprimé et distribué à tous les ispravniks pour leur servir dorénavant de règle invariable et obligatoire.

En même temps des livres tenus par tous les fonction-

naires supérieurs devaient servir à constater la capacité des employés, et, en excitant une juste émulation parmi eux, mettre le gouvernement à même de récompenser leur zèle et de se procurer des agents intelligents et instruits.

Enfin la prévoyance du prince Michel Stourdza s'était portée jusque sur la forme des correspondances des instances administratives et judiciaires. Des dispositions précises, fondées sur la hiérarchie des emplois et sur l'identité de position des particuliers devant la loi, mirent un terme, pour l'avenir, à une foule de contestations futiles qui faisaient perdre un temps précieux. On peut dire du prince ce qu'on a dit de l'Assemblée constituante française : il instruisait en même temps qu'il fondait. Des voyages entrepris presque tous les ans lui faisaient apprécier par lui-même l'efficacité des mesures qu'il avait prises, lui permettaient de voir si les instructions données aux autorités subalternes étaient fidèlement suivies, et de consulter les besoins des localités. Il voulait que le gouvernement fût représenté partout, et la réduction opérée dans le nombre des districts ayant laissé sans agents administratifs un certain nombre de villes qui précédemment avaient été chefs-lieux, des commissaires de police, munis d'instructions claires et formelles sur leurs attributions, vinrent remplacer les ispravniks dans les villes de Hertza, Dorohoi, Hirleo et Tirgo-Formose. Cette création nouvelle s'opéra sans grever le budget ; car il fut pourvu à cette dépense au moyen d'une économie effectuée sur la somme consacrée à l'entretien des slougitors ou gendarmes.

**MUNICIPALITÉS.** — Les municipalités ne sauraient être très-nombreuses en Moldavie, car le gouvernement du

peuple par le peuple, même réduit aux proportions de l'administration communale, ne peut se produire avec succès que chez une nation parvenue déjà à un état de civilisation assez avancée pour pourvoir seule à la satisfaction des besoins restreints et limités de l'aggrégation élémentaire qui compose ce que nous appelons la commune. Sans doute, partout où un certain nombre de familles sont réunies autour d'un centre particulier, siège de leur vie publique et privée, il apparaîtra sur-le-champ certains intérêts qui leur seront propres ; mais ces intérêts ne réclament une administration spéciale qu'au moment où, par leur multiplicité, ils peuvent donner lieu à des décisions administratives journalières et compliquées. Tant qu'ils ne sont pas arrivés à ce degré de développement, c'est aux agents directs du gouvernement qu'il appartient d'y pourvoir.

Aussi les municipalités ou éphories ne sont pas nombreuses dans les Principautés. Des populations répandues sur un vaste territoire et livrées presque exclusivement aux travaux agricoles ne sont pas prêtes encore à entrer dans cette sorte de vie publique qu'elles ne comprendraient pas du reste, et dont l'utilité ne leur est pas connue. La déperdition de force qui en résulterait serait un obstacle continuel à l'action du gouvernement, qui seul est placé de manière à apprécier les besoins, et qui seul a le pouvoir nécessaire pour faire le bien. Jusqu'en 1841 on ne comptait que sept éphories dans toute l'étendue de la Principauté : Jassy, Berlad, Galatz, Fokchany, Romano, Botochany et Bakéo. A cette époque le prince Stourdza put étendre le bienfait de cette institution sur les villes de Houche et de Tecoutzy ; et plusieurs autres villes, grâce à leur progression continuelle, avaient déjà leur place marquée dans le régime municipal. En 1842

les villes de Falizeny et Tirgo-Formose recevaient une administration propre, nommaient leurs conseillers municipaux et soumettaient leurs budgets à l'examen du conseil. A Piatra, les membres du district, réunis à une commission prise parmi les habitants du lieu, avisaient aux moyens de créer les revenus nécessaires pour ériger cette ville en commune. Il est curieux d'examiner à quel degré de prospérité s'élevèrent en peu d'années ces diverses municipalités, naguère couvertes de dettes et ne pouvant pas réunir la moitié des ressources qui leur étaient nécessaires pour faire face à leurs dépenses obligatoires. Nous laisserons de côté les travaux immenses qu'elles exécutèrent à leurs frais et dont nous avons parlé dans le chapitre précédent ; nous voulons indiquer seulement quelques chiffres qui feront juger des progrès effectués en quelques années sous une administration intelligente et éclairée.

Après avoir acquitté des sommes dépensées par anticipation, après avoir satisfait à tous les services publics et consacré des sommes importantes à des destinations extraordinaires, les éphories pouvaient compter à la fin de 1836 sur un capital de réserve dont le total monte à 128,304 piastres.

En 1837, après avoir pourvu aux besoins spéciaux de chaque ville, assuré diverses améliorations et concouru par un prêt de 4,000 ducats à la construction de la nouvelle quarantaine, les éphories avaient en caisse 82,055 piastres.

La totalité des revenus des éphories, qui dans l'origine ne dépassait pas 430,000 piastres, s'élevait en 1838, sans y comprendre ceux de la municipalité nouvellement créée à Bakéo, à la somme de 816,354 piastres.

Voici le budget des éphories pour l'année 1841 :

	Recettes.	Dépenses.
Botochany.....	116,310 p.	105,277 p.
Galatz.....	231,359	156,686
Jassy.....	368,142	319,461
Romano.....	31,037	23,890
Bakéo.....	38,144	26,825
Berlad.....	161,218	20,585
Fokchany .....	80,235	54,493
<b>Totaux.....</b>	<b>1,026,445 p.</b>	<b>707,217 p.</b>

Budget de 1842 :

	Recettes.	Dépenses.	Excédant des recettes sur les dépenses.
Jassy.....	464 849 p.	317,709 p.	147,139 p.
Botochany .....	116,627	113,879	2,750
Romano.....	37,657	28,045	9,612
Bakéo .....	33,439	33,270	168
Fokchany .....	56,271	56,216	55
Galatz.....	275,712	184,943	90,769
Berlad... ..	181,642	55,024	126,618
<b>Totaux. . . .</b>	<b>1,166,197</b>	<b>789,083</b>	<b>377,111</b>

En 1843, les éphories, après avoir satisfait à toutes leurs dépenses obligatoires et facultatives, dépenses qui croissaient tous les ans avec leur prospérité même, avaient en caisse une réserve de 371,772 piastres.

En 1847, le chiffre général des revenus annuels de toutes les municipalités de la Moldavie était de 287 piastres. Nous n'insisterons pas sur des résultats aussi extraordinaires; ils ne peuvent guère étonner; du reste, quand on saura que la cinquième année de l'administration du prince Stourdza, la valeur de la propriété territoriale avait presque quin-



tuplé. Ces faits sont presque incroyables, et cependant ils sont vrais. S'ils sont une amère critique des gouvernements antérieurs, il faut avouer qu'ils sont aussi le plus bel éloge de celui que nous avons essayé de faire connaître.

**POLICE ET SURETÉ GÉNÉRALE.** — Ce n'était pas assez d'avoir promulgué un règlement général sur la police, il fallait le mettre à exécution. De nombreuses bandes d'hommes déclassés par les événements politiques, pervertis par une vie presque sauvage, et encouragés par la tolérance forcée d'un gouvernement trop faible pour faire respecter son autorité et protéger la vie et la propriété des citoyens, avaient cherché dans le brigandage des ressources qu'ils ne voulaient plus demander au travail. L'impunité augmentait leur audace, et des excursions journallement répétées portaient partout dans les campagnes la désolation et le découragement. Quand ils étaient poursuivis, ils se retiraient au sein de forêts inaccessibles, ou dans les défilés des montagnes, pour reparaître dès que la force publique s'était éloignée. Ils entretenaient dans presque tous les villages de coupables connivences, et leurs victimes effrayées ou gagnées osaient à peine les dénoncer. Les routes n'étaient plus sûres; les communications étaient presque interrompues. Une répression énergique pouvait seule couper le mal dans sa racine : elle ne se fit pas attendre.

Les ispravniks reçurent, ainsi que tous les commissaires de police, les pouvoirs nécessaires pour extirper le brigandage. Des slougitors (gendarmes) furent mis à leur disposition, et, formés en colonne mobile, parcoururent le pays dans tous les sens. Des engagements sérieux eurent lieu, et partout force resta à la

loi. Les agents du gouvernement firent des tournées périodiques dans les villages suspects et s'assurèrent, par des cautionnements valables, de tous les individus dont les relations probables avec les chefs des troupes armées pouvaient compromettre la sécurité du pays. Aucun paysan ne put désormais s'absenter de chez lui sans être muni d'un billet de passe. Plus tard, tous ceux qui furent convaincus d'avoir recélé des brigands ou voleurs, ou d'avoir aidé d'une façon quelconque à la perpétration du crime, furent déclarés responsables solidairement des dommages commis; et dans certains cas, cette solidarité pouvait même s'étendre jusqu'à des hameaux entiers.

En même temps, le vagabondage fut sévèrement réprimé. Un nombre considérable de juifs, sans moyens d'existence connus, s'étaient introduits dans la Principauté. Des commissions d'enquête furent nommées, chargées de faire un recensement et de noter les individus qui n'offriraient aucune garantie, afin qu'ils fussent expulsés immédiatement du territoire moldave, qu'ils n'étaient plus dignes d'habiter. S'ils y revenaient, ils étaient passibles de toute la sévérité de la loi.

Le succès de ces diverses mesures dépassa toutes les espérances.

En 1834, sur 632 malfaiteurs arrêtés par les soins du gouvernement, 537 furent condamnés, dont 10 seulement à la peine capitale. A la fin de l'année le nombre des détenus n'excédait pas 60.

En 1835, 450 arrestations eurent lieu. 10 sentences de mort furent prononcées.

En 1836, 286 arrestations, 35 acquittements, 5 condamnations à mort, 19 à la réclusion dans les salines. Le nombre de détentions n'excède pas 60.

En 1837, 186 arrestations, pas une condamnation capitale !

En 1838, pas de condamnation capitale. La maison de détention centrale, qui comptait quatre ans auparavant de 150 à 200 prévenus, n'en contient plus que de 30 à 50, la plupart inculpés de délits ou de simples vols.

En 1839, sur 293 individus prévenus de crimes ou de délits, 2 sont condamnés à mort, 46 à la réclusion aux salines, 14 sont acquittés; les autres, après avoir subi des peines plus ou moins légères, sont en grande partie élargis.

Au bout de cinq années, le brigandage était extirpé. Des habitudes d'ordre et de travail avaient succédé à une vie de déprédation et de maraude. La prospérité universelle, en répandant partout les lumières et la civilisation, avait ouvert aux hommes, doués des penchants les plus divers, une voie sûre d'arriver à l'aisance et au bien-être. Il ne restait plus à punir que ces natures perverses, rebelles à toute instruction et à tous conseils; et encore, le nombre en était-il inférieur, en Moldavie, à celui qu'on peut signaler chez les nations les plus avancées de l'Europe. Quelle est celle qui peut se vanter de n'avoir qu'un coupable sur dix mille habitants? Tel est pourtant l'état de la statistique criminelle dans la Principauté.

Dès la première année de l'administration du prince Stourdza, la création d'une compagnie pour le service des pompes à feu avait été résolue. La formation en fut confiée à une commission. Aux avantages de la discipline, de la permanence et de la régularité, cette nouvelle organisation joignait celui d'augmenter le personnel des agents qui veillaient à la sûreté de la ville. Des réservoirs étaient construits en même temps

dans différents quartiers dépourvus d'eau, afin de parer à toutes les éventualités.

En 1841, des compagnies de pompiers existaient non-seulement dans la capitale, mais encore dans tous les chefs-lieux des districts.

**SALUBRITÉ PUBLIQUE.** — La Moldavie, découpée en tous les sens par des cours d'eau nombreux, ne présente pas partout une pente assez rapide pour que, en certains endroits, le terrain ne soit pas imprégné et rendu marécageux par l'amas des eaux stagnantes. C'est en particulier aux bords du Danube que se présentent des lacs, des marais et des étangs, également nuisibles à l'agriculture et à la santé publique, par les espaces considérables qu'ils occupent, et par les miasmes délétères qu'ils répandent dans l'air sous l'influence de la chaleur. Rien ne fut négligé pour faire disparaître ces graves inconvénients. Des canaux habilement creusés donnèrent aux eaux le cours qui leur manquait, et rendirent à la culture des terrains jusque-là improductifs.

Le centre du commerce de la Moldavie est la ville de Galatz, destinée à devenir un jour l'entrepôt de tout le commerce du Danube ; son port est d'une entrée facile et d'une profondeur suffisante. Les travaux d'embellissement et d'assainissement qui l'ont transformée en quelques années, sa position accessible aux navires du plus fort tonnage, tout se réunit pour lui donner une importance de jour en jour plus considérable. L'histoire de ce que l'administration du prince Stourdza a fait pour cette ville serait le plus bel éloge de son gouvernement. Nous ne pouvons en parler qu'incidemment, car cette digression nous conduirait trop loin ; qu'il nous suffise de dire qu'en dehors des travaux exécutés

aux frais de l'éphorie, le gouvernement y fit construire, sur ses propres fonds, une quarantaine nouvelle, disposée de manière à répondre à tous les besoins du service, séparée entièrement de la ville par un mur d'enceinte, et présentant toutes les garanties possibles de salubrité et d'hygiène. L'établissement de cette quarantaine a préservé la Moldavie de malheurs incalculables. On sait avec quelle foudroyante rapidité se propagent en Orient les maladies contagieuses : il suffit d'un navire infecté pour dépeupler un pays. Grâce aux précautions minutieuses déployées à Galatz pendant quinze ans, aucune partie de la Principauté n'a souffert une seule fois des épidémies terribles qui ravageaient les contrées voisines.

Les épizooties, si funestes par leurs conséquences chez un peuple agriculteur et dont une partie de la richesse consiste en troupeaux, furent toujours comprimées et n'exercèrent jamais de ravages bien sérieux, grâce aux mesures de sages et énergiques précautions prises par le gouvernement : un cordon sanitaire était établi autour de la localité où le mal se trouvait concentré, les têtes atteintes étaient abattues et le reste du pays se trouvait sauvé.

Nous dirons tout à l'heure, en parlant des établissements de bienfaisance, la sollicitude admirable de l'État et des éphories pour soulager les infirmes, les malades et les indigents. Il n'est pas un pays au monde qui, proportion gardée, contienne autant d'hospices, d'hôpitaux et de maisons de refuge que la Moldavie. Notons seulement ici que le nombre des enfants vaccinés, de 1834 jusqu'à la fin de 1844, s'éleva à 196,715.

En 1847, chaque district avait été pourvu d'un médecin et d'un chirurgien rétribués par le gouvernement, et les médicaments, du reste, avaient toujours été déli-

vrés gratuitement aux pauvres, par suite des prescriptions formelles du règlement organique.

**ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.** — Ces établissements occupent une très-large part dans l'administration intérieure de la Moldavie. Ils ont une existence indépendante et distincte de celle de l'État, parce que leur personnalité civile et leur capacité d'acquérir à titre gratuit ou onéreux a toujours été reconnue. Mais c'est précisément à cause de cette importance incontestée que le gouvernement exerce sur eux un droit de surveillance; jamais sa haute tutelle ne s'est appuyée sur des motifs plus équitables et plus politiques en même temps. Nous allons voir quelles ont été, en cette matière, les conséquences de l'administration du prince Stourdza, qui, avant de parvenir au pouvoir, avait consacré vingt ans de sa vie à étudier et à diriger ces institutions d'utilité publique.

En 1839, la caisse de Saint-Spiridion, après avoir répandu avec profusion tous les bienfaits possibles sur les infirmes et les malheureux, après avoir créé de nouveaux lits pour les malades, avait encore en réserve un capital de 740,927 piastres. De nouveaux hôpitaux étaient fondés dans plusieurs localités, notamment à Romano, à Berlad et à Botochany; d'autres étaient en construction à Fokchany et à Galatz.

En 1840, 1,732 malades avaient été admis à l'hôpital de Saint-Spiridion : 1,488 avaient été guéris, 85 seulement étaient morts, 159 restaient en traitement. Dans les établissements du district, sur 900 malades on comptait 673 guérisons et 40 décès.

En 1841, 2,691 admissions : 2,214 guérisons, 132 décès; 343 malades restaient en traitement.

En 1843, les revenus des hôpitaux dépassaient un

million de piastres. En 1834, ils jouissaient à peine d'un revenu de 194,300 piastres.

En 1844, les caisses de bienfaisance continuaient à produire les résultats qu'on en pouvait attendre; celle des aumônes, tout en donnant des moyens d'existence à un nombre considérable de pauvres, pouvait suffire en même temps à l'entretien des enfants trouvés, en attendant que l'accroissement des revenus ecclésiastiques fournît des ressources suffisantes. Le prince Stourdza décida que ces enfants abandonnés seraient, aux frais de la caisse des aumônes, confiés aux soins de l'éphorie de la ville et de la curatelle des écoles. Les garçons devaient être placés, soit chez des maîtres d'arts particuliers, soit à l'école des arts et métiers. Quant aux filles, on leur assigna 10 piastres par mois jusqu'à l'époque de leur mariage, et de plus, 300 piastres à titre de dot.

L'hôpital de la capitale, ainsi que ceux de Romano, Galatz, Fokchany, Berlad et Botochany, tous administrés par des curatelles spéciales, après avoir fait face, dans le courant de l'année, aux dépenses d'entretien de 3,283 malades, dont 2,664 guéris, 190 morts et 329 en traitement, disposaient encore d'un capital de 1,068,078 piastres.

Une maison avait été achetée à Berlad pour 50 lits. Des préparatifs étaient faits à Romano et à Galatz pour agrandir leurs hôpitaux. Dans cette dernière ville, le nombre des lits était porté de 24 à 40; à Fokchany, de 12 à 24.

A Jassy, la construction d'un hôpital pouvant contenir 300 lits était votée et les matériaux réunis.

En 1845, le nombre des malades reçus dans les hôpitaux de la capitale et dans les villes de Romano, Ber-

tad, Galatz, Fokchany et Botochany monte à 3,350 (2,851 guérisons, 162 décès).

A Romano, la curatelle fait entourer d'une muraille l'enceinte de l'hôpital sur une étendue de 165 toises. Par suite de l'adjonction des nouvelles bâtisses, le nombre de lits de Fokchany est porté à 36. De nouveaux lits, tous en fer, sont mis à la disposition de presque tous les hôpitaux. La caisse centrale de l'hôpital de Saint-Spiridion, après avoir fait face à ses dépenses ordinaires, dispose d'un capital de 484,897 piastres, savoir : 184,999 piastres en effectif et 299,898 piastres en arrière, indépendamment de la somme de 651,067 piastres qui forme un capital spécial placé à intérêt.

Une augmentation de lits ayant été jugée nécessaire pour l'hôpital de Botochany, en raison de la population de cette ville, la curatelle prend les mesures nécessaires pour la bâtisse d'un édifice qui doit contenir plus de 40 lits. La dépense totale, évaluée à 3,400 ducats, doit être supportée en partie par l'éphorie.

La bâtisse de l'hôpital central dans l'enceinte de l'église de Saint-Spiridion, évaluée à la somme de 600,000 piastres, va être commencée, et doit être achevée dans l'espace de trois ans.

Enfin, l'établissement d'un hôpital dans la ville d'Okna est projeté. Il doit contenir 24 lits destinés aux ouvriers des mines. 24,000 piastres par an sont assignés à perpétuité sur les revenus des salines pour l'entretien de cet hôpital.

En 1846, les ressources dont disposent les hôpitaux font face, sous la direction éclairée de la curatelle centrale, à tous les besoins du service.

Les nouveaux hôpitaux, l'un à Jassy, de trois étages,

et l'autre à Botochany, sont en voie de construction et presque terminés.

Dans la ville d'Okna, un emplacement a été acheté pour la construction de l'hôpital, qui doit contenir 40 lits. Le nombre des malades soignés, nourris et habillés gratis dans les différents établissements s'élève à 3,943, sur lesquels on n'a à déplorer que 200 décès environ.

Le capital en réserve monte à 409,630 piastres, indépendamment des sommes placées à intérêt.

En 1847, 4,150 malades sont soignés dans les hôpitaux de la Principauté. Ce chiffre nous dispense de tout commentaire.

L'administration des biens du clergé n'offre pas un ensemble moins satisfaisant.

En 1844, la loi relative à la régularisation des biens de la métropole et des évêchés apporte dans les revenus de l'Église un accroissement de 15,000 ducats en sus de la somme que le bail antérieur des biens-fonds produisait annuellement. On peut déjà entrevoir le moment où les dettes de la métropole seront entièrement éteintes, et où, par suite, l'achèvement de la cathédrale, désiré depuis si longtemps, pourra être entrepris. La loi tendant à maintenir les mêmes limites entre les terres des diocèses et des monastères indigènes coupe court désormais à toutes les complications résultant de leurs prétentions réciproques.

1845. — Les revenus des biens du clergé donnent le chiffre de 500,000 piastres en sus de celui qui figurait dans les contrats des années précédentes. Aussi le département des biens ecclésiastiques, après avoir effectué le paiement des termes dus au métropolitain et aux évêques diocésains, après avoir pourvu à des œuvres de bienfaisance et à l'entretien des monastères, payé les intérêts et une partie des dettes de la métropole, et fait

face aux frais de réparations et d'améliorations urgentes, dispose encore d'un capital de 134,758 piastres.

1846. — Les revenus s'accroissent de 166,298 piastres. Après avoir couvert les diverses allocations fixées par la loi, et pourvu aux œuvres pieuses qui étaient dans l'intention des fondateurs, ces revenus présentent un capital effectif de 149,523 piastres dont une partie est employée en achat de maïs pour les villageois nécessiteux, habitant les terres de l'évêché de Houche.

1847. — Accroissement de 251,531 piastres dans les revenus. Indépendamment de l'entretien du personnel, du paiement des septièmes dus à Leurs Éminences, et des frais pour les améliorations et réparations nécessaires, le département des affaires ecclésiastiques distribue 58,251 piastres en œuvres de bienfaisance; secourt par un prêt de 33,636 piastres les villageois nécessiteux établis sur les terres du clergé, et libère la métropole d'une partie de ses dettes, lesquelles peuvent dès lors être considérées comme éteintes, vu l'arriéré de 286,157 piastres figurant à l'actif de ce département.

AGRICULTURE ET COMMERCE. — Nous avons déjà eu occasion de le dire plus d'une fois, la Moldavie est un pays essentiellement agricole. Elle produit chaque année une quantité considérable de céréales, qui, dans un avenir peu éloigné, seront connues et appréciées sur tous les marchés de l'Europe, où elles pourront être livrées à des prix bien inférieurs à ceux auxquels reviennent les blés de la Russie et les farines des États-Unis. En matière d'agriculture, le rôle du gouvernement est bien simple dans les Principautés danubiennes; il se résume en ce principe: permettre aux paysans de cultiver, et à la terre de donner ses fruits. Et pourtant, il faut le dire, ce n'est guère que sous le gouvernement du

prince Stourdza que la paix et la tranquillité profonde qui régnaient de tous côtés, ont laissé aux forces vives du pays la faculté de se développer. A cette époque, des voies de communication ouvertes de tous les côtés et entretenues avec soin facilitèrent aux contrées les plus reculées les transports à Galatz.

La sûreté des chemins publics, surveillée continuellement par les ispravniks, les slougitors et les commissaires de police, avait fait disparaître les craintes que l'état de choses antérieur ne légitimait que trop. La ville de Galatz elle-même, qui triplait de population dans le court espace de quinze ans, offrait toutes les facilités que le commerce pouvait désirer. En un mot, tout était prévu pour la plus grande expansion possible de l'activité agricole et commerciale.

Les relations réciproques des habitants domiciliés sur la frontière de la Valachie avaient été jusqu'alors entravées au préjudice des intérêts bien entendus des deux Principautés; comme la ligne de douanes traversait leurs champs, leurs propriétés et même leurs villages, leurs occupations habituelles se trouvaient interrompues, leurs approvisionnements assujettis à des mesures prohibitives; tout trafic était interdit ou soumis à des perquisitions tracassières; aussi les villages situés de part et d'autre sur la lisière de la frontière valaque étaient condamnés à un dépérissement progressif. Cet état de choses avait dû appeler l'attention la plus sérieuse des deux gouvernements. Les intérêts du commerce réciproque réclamaient un arrangement propre à remédier à ces graves inconvénients. Une convention discutée pendant plusieurs années fut enfin conclue et échangée entre les deux Principautés (1835), afin de régler les relations des habitants respectifs domiciliés sur la frontière, et de lever les entraves qui gênaient leurs communications et

étouffaient leur industrie. En même temps, une des dispositions essentielles de ce traité abolissait le droit qui était prélevé à Vadény en Valachie sur les trains de bois qui descendaient le Sereth. Ainsi cette branche importante du commerce moldave se trouvait dorénavant affranchie de toute imposition.

Un firman avait été rendu dans le but de maintenir la défense, pour le sel moldave, de remonter le Danube au delà d'Ibraïla. Cette mesure, éminemment préjudiciable aux intérêts de la Moldavie, tendait à la priver du bénéfice de la concurrence, renfermait la circulation du sel dans les limites du territoire qui l'avait produit, et enlevait aux revenus des salines toute perspective d'augmentation. A la sollicitation du gouvernement moldave, ces fâcheux résultats furent pris en considération par la Sublime-Porte, qui, par un nouveau firman, reconnut à la Moldavie le droit de faire remonter à son sel le Danube, et le libre trafic de ce produit avec la rive droite de ce fleuve (1835).

A la même époque un nouveau projet de loi sur l'arpentage était soumis à l'assemblée générale; l'exacte délimitation des propriétés devait donner aux cultivateurs les plus sûres garanties, prévenir les discussions judiciaires et fournir au gouvernement des données de statistique précieuses.

1836. — La facilité donnée aux villageois d'échanger leurs produits avait déjà amené des résultats sensibles. Les dettes énormes dont ils étaient grevés commençaient à s'éteindre, et ils pouvaient déjà apercevoir le moment où ils seraient entièrement libérés. En effet, ces dettes qui, d'après les renseignements les plus exacts, s'élevaient en 1834 à la somme énorme d'environ 15 millions de piastres, étaient au mois de septembre réduites à 7,826,332 piastres. Les récoltes de l'année

n'auraient pu jusqu'à cette époque être mises en circulation qu'en très-petite quantité, et cependant la moitié du passif des cultivateurs du sol était déjà amortie.

L'article 159 du règlement organique avait prescrit de déposer dans des magasins de réserve une certaine quantité de céréales pour subvenir aux crises alimentaires analogues à celles qui s'étaient déjà manifestées à diverses reprises. La récolte de 1836, fut tellement abondante, que l'action du gouvernement devint désormais inutile pour obtenir l'exécution de cette disposition. Les villageois apportaient eux-mêmes l'excédant de leurs produits dans les greniers communaux, et néanmoins le commerce des céréales, commençait à répandre un tel bien-être, que les dettes réduites à 7,826,332 piastres en 1836 n'étaient plus que de 5 millions en 1837. C'était une diminution de dix millions opérée en trois ans!

En 1838, les dettes des communes étaient entièrement acquittées. Il ne restait plus à leur charge que les dettes flottantes évaluées à peu près à un million de piastres, provenant des transactions périodiques et annuelles exigées par le commerce. Les magasins de réserve avaient déjà parcouru leur période triennale, et ils se trouvaient approvisionnés à la fin de l'année précédente de 62,111 kilogrammes de maïs, et le dépôt de l'année 1835 avait pu être distribué aux cultivateurs. Le commerce avait pris dès lors une telle extension que les revenus de la douane qui, en 1834, ne montaient qu'à 14 mille ducats, dépassaient alors le double de cette somme, bien que les droits d'exportation fussent restés invariables.

En 1839, plus de 900 vaisseaux abordèrent à Galatz

et trouvèrent dans les seuls produits du sol de la Moldavie des cargaisons complètes.

En 1844, le gouvernement, afin de procurer plus de facilités aux villageois qui viennent vendre leurs produits dans la capitale, et d'empêcher l'encombrement des rues, établit une place devant le local du cabinet d'histoire naturelle, et approuva en même temps les demandes de quelques particuliers qui avaient cédé leurs emplacements pour la même destination.

La récolte de 1845, bien que menacée par de fréquentes variations de température, produisit plus de 1,003,022 kilogrammes de céréales. La seule ville de Galatz exporta 243,434 kilogrammes de froment, maïs, sel ou orge, et les greniers de réserve avaient été remplis par les cultivateurs sans qu'on fût obligé d'avoir recours à l'action du gouvernement, les restitutions opérées sur les dépôts des années précédentes les ayant pleinement convaincus que cette mesure n'aurait pour objet que de le prémunir contre les atteintes de la disette.

Les années 1846 et 1847 furent pénibles pour la Moldavie comme pour le reste de l'Europe. Une crise alimentaire, due à l'insuffisance des récoltes, avait répandu partout une inquiétude douloureuse. Le gouvernement du prince Stourdza pourvut aux nécessités de ces circonstances difficiles avec une prévoyance si sage, et une connaissance si parfaite des besoins et des ressources du pays, que ces années d'épreuve pour les autres contrées ne laissèrent dans la Principauté d'autres traces que les souvenirs des bienfaits du prince. Les précautions qui furent prises attestent avec quelle minutieuse circonspection on para aux éventualités les plus diverses.

Les propriétaires fonciers furent requis d'acheter du

mais pour l'approvisionnement des paysans nécessaires dans le district de Faltchy. Leur impôt pour le premier trimestre de l'année 1847 leur fut remis, et toute exécution pour dettes suspendue jusqu'à la nouvelle récolte. Ceux des villageois qui avaient souffert en 1845 quelques pertes, par suite de l'épizootie, furent entièrement exemptés. Et malgré tous les obstacles qui auraient semblé devoir s'opposer à l'exportation, 896 bâtimens purent venir à Galatz prendre un chargement complet de froment, de maïs, de seigle, d'orge et de suif.

L'année suivante, une loi votée par l'assemblée convertissait la dîme en travail rural, et, en mettant un terme aux abus et aux vexations inséparables d'une perception de cette nature, rendait les relations des propriétaires et des paysans aussi faciles que bienveillantes. Le prince Stourdza donna le premier l'exemple en supprimant la dîme sur toute l'étendue de ses propriétés.

Les craintes n'étaient pas encore apaisées au sujet du rendement des récoltes. Le gouvernement adopta une nouvelle série de mesures qui amenèrent les plus salutaires effets : les propriétaires furent requis d'assigner aux villageois, en proportion de leur nombre, un champ propre à l'ensemencement du millet. D'un autre côté, on acheta aux frais de l'Etat 1,100 kilos de semence qui fut distribuée gratuitement aux cultivateurs de divers districts où des nuées de sauterelles avaient dévoré toute récolte, et mise en terre sous la direction de commissaires spéciaux délégués à cette fin. Les suites de ces dispositions furent tellement heureuses que 30,000 kilos purent être distribués aux paysans. Le reste fut emmagasiné pour servir aux semailles du

printemps, et comme approvisionnement en cas de besoin. Et c'est ainsi que plus de 300,000 personnes furent préservées d'une famine effroyable!

En résumé, en 1847, le sol de la Principauté avait produit plus de 1,015,000 kilos de grains, et 290,000 kilos de pommes de terre; 370,000 kilos de céréales avaient été exportés sur 1,065 bâtimens qui étaient venus à Galatz recevoir leur chargement.

#### AFFRANCHISSEMENT DES TZIGANES OU ÉGYPTIENS. —

Nous allons aborder l'examen de l'acte qui fait le plus d'honneur à l'administration du prince Stourdza et qui restera comme son plus beau titre de gloire. Des ennemis politiques pourront essayer de diffamer son nom; mais ceux qu'il a arrachés à la plus triste des servitudes n'oublieront pas la mémoire de l'homme qui leur a donné une patrie, une position, une famille. Le pouvoir a d'amères déceptions et de cruels retours. Cependant ceux qui ne s'en sont servis que pour faire le bien, ceux qui, comme le prince Stourdza, peuvent se vanter d'avoir laissé derrière eux des hommes libres, là où il n'y avait auparavant que des esclaves, doivent regarder leur passé avec une satisfaction sans mélange, car ils ont fait faire un pas à la cause sacrée de l'humanité.

Il existe dans toutes les parties de l'Europe, en Afrique et jusque dans l'Inde, une race d'hommes qu'aucune transformation politique n'a pu encore fondre au milieu des nations qu'elle n'a fait que traverser, et dont elle se sépare par sa constitution physique, sa langue, sa religion et ses mœurs. Nous voulons parler de ces tribus errantes que nous nommons Bohémiens en France, Gypsies en Angleterre, Gitanos en Espagne, Tziganes ou Romes en Moldavie. Nous ne rechercherons



pas ici quelle est l'origine de ces populations toujours sauvages ; cette étude sort des limites que nous nous sommes tracées, et d'ailleurs l'érudition contemporaine a épuisé les hypothèses et les systèmes à ce sujet. L'opinion la plus répandue les fait sortir de l'Inde, dont, selon quelques ethnographes, ils ont conservé religieusement la langue et les traditions sacrées et scientifiques.

M. Vaillant (de Bucharest) a publié sur les Tziganes de curieux travaux, auxquels nous empruntons le tableau suivant qui nous a paru digne d'être cité :

« Les Romes, dit-il, sont partout tels qu'on le a rencontrés en Europe, tels qu'on les retrouve en Bucharie et aux rives du Sund, à Bucharest et au Malabar, en Europe et en Syrie. Nomades par esprit d'indépendance, comme le Mogol et l'Arabe; comme eux durs à la fatigue, tannés de peau et vigoureux; d'une douce âpreté comme les fruits dont ils se nourrissent; fiers et superbes comme le ciel des Indes, comme les montagnes qu'ils ont franchies pour arriver jusqu'à nous; aimant la vie et y tenant telle qu'elle est; riant et chantant sur leurs chevaux qu'ils aiment et leurs ânes qu'ils abhorrent, comme Bacchus et Silène à leur retour des Indes..... Humbles et résignés sans honte comme le captif, souples et discrets comme l'esclave, grossiers comme le sauvage et voleurs comme le singe; bavards, querelleurs, violents comme des enfants mal élevés, par surabondance d'imagination et dérèglement d'esprit; timides dans les actes ordinaires de la vie, intrépides dans le péril; presque toujours misérables et nus ou couverts de haillons; souvent laids et défigurés par la cruauté des particuliers dont ils sont le jouet en naissant, par les maladies contre lesquelles ils n'ont ordi-

nairement que les plaintes et les sortilèges; indifférents pour toute religion, et ne se faisant aucun scrupule d'en changer suivant les temps et les lieux; cependant intelligents, actifs, industriels, bons imitateurs, musiciens-nés, aptes à se façonner à toute civilisation, mais ne voulant être façonnés que par une main sans rudesse et des lois fortes sans cruauté, dignes enfin de l'être par les souffrances d'un long martyr, pendant lequel ils ont poussé le courage jusqu'au stoïcisme. »

Les Tziganes sont restés esclaves en Moldavie jusqu'à l'avènement du prince Stourdza. Travaillant à des métiers inférieurs, ou remplissant dans les grandes familles certaines fonctions de basse domesticité; ils attendaient avec patience que l'affranchissement vint les appeler à la vie civile et à la jouissance des droits qui devaient leur restituer leur dignité d'hommes.

Le 31 janvier 1844 un projet d'affranchissement fut présenté à l'assemblée concernant les esclaves de l'État, des monastères et du clergé, et portant en substance que les Bohémiens domiciliés sur les terres du clergé ou de l'État rentreraient dans la classe des autres hommes libres, ayant les mêmes droits et remplissant les mêmes obligations que les cultivateurs indigènes, et que ceux qui exerçaient des métiers dans les villes seraient compris dans la classe des patentés. Le prince Stourdza donna lui-même l'exemple, et tous les Égyptiens appartenant à sa famille furent mis en liberté.

En 1845, sur 3,535 familles qui avaient appartenu au clergé, 2,995 avaient été inscrites sur les registres des communes qu'elles habitaient, et entraient dans la catégorie des contribuables; 504 familles industrielles habitant les villes entraient dans la classe des patentés; 7,053 familles appartenant à l'État étaient répar-

ties dans les villages par les soins de la commission spéciale nommée à cet effet.

En 1846, les revenus de l'État recevaient un accroissement de 507,381 piastres, par suite de l'adjonction de 10,154 familles à la classe des contribuables. C'étaient les bohémiens émancipés qui commençaient à payer la dette qu'ils avaient contractée à l'égard de leur patrie. L'agriculture allait avoir des bras robustes et endurcis; le commerce et l'industrie des esprits souples et intelligents; l'État enfin des citoyens nouveaux et dévoués, désireux de prouver qu'ils méritaient les bienfaits de la vie civile, dont ils comprenaient les devoirs et les obligations. On a fait grand bruit dernièrement de l'affranchissement des serfs en Moldavie, ordonné, a-t-on dit, par le prince Ghika. Nous ne savons de quel affranchissement on a voulu parler; mais nous ne pouvons nous empêcher de déplorer qu'il ne se soit trouvé personne dans la presse anglaise ou française pour proclamer que l'honneur de cette grande et chrétienne mesure ne doit revenir qu'au prince Stourdza.

---

## CHAPITRE IV.

### JUSTICE.

L'administration de la justice devait recevoir de notables améliorations sous le gouvernement d'un

prince versé dans la science du droit, et auquel les plus profondes études sur la législation romaine avaient donné cette rectitude de jugement et cet amour de l'équité qui ont fait la gloire éternelle des anciens jurisconsultes. Jamais, du reste, la Moldavie n'avait eu besoin de réformes plus radicales sous ce rapport. Une accumulation de textes sans ordre, sans corrélation, et souvent en opposition flagrante les uns avec les autres; des prescriptions réglementaires émanées de sources différentes, et par conséquent reproduisant les tendances variées des époques où elles s'étaient produites; une organisation judiciaire défectueuse et compliquée, rendaient presque impossible le ministère de ceux qui étaient chargés d'interpréter et d'appliquer les lois. Il fallait tout d'abord ramener l'unité, faire la lumière dans ce chaos, en posant des règles fixes et concordantes.

Dès 1834, une commission fut nommée dans le but de réunir les documents nécessaires pour compléter la procédure civile, d'après un ordre méthodique, et en simplifier la marche subtile et compliquée. Les causes de l'incertitude qui avait régné jusqu'alors sur bien des points furent étudiées avec attention, et des éclaircissements furent transmis aux tribunaux afin de garantir l'expédition des affaires de tout embarras, et les droits des parties de tout préjudice. En même temps toutes les instructions précédentes données en dehors des dispositions réglementaires furent déclarées nulles.

En 1835, la chrysobule fondamentale ( dite Sobarnizask ) fut mise en rapport avec le Code civil. Les points douteux furent éclaircis par les notes dont le texte fut accompagné, sur l'avis des jurisconsultes, et la chryso-

bule ainsi commentée fut imprimée et distribuée aux tribunaux.

Le projet de loi sur la tutelle générale fut entièrement refondu. Calqué sur les dispositions législatives en vigueur dans les pays les plus éclairés, il était destiné à combler une lacune déplorable. Les orphelins, abandonnés à eux-mêmes, se voyaient presque toujours frustrés dans leurs droits et leurs légitimes espérances. La protection du gouvernement, en s'étendant sur eux, leur offrait toutes les garanties dont ils avaient été privés jusqu'alors. En 1840, sur 278 successions ouvertes, 168 étaient gérées par des tuteurs, et 110, à la gestion desquelles il n'avait pas encore été pourvu, se trouvaient soumises au régime de la nouvelle loi. En 1846, le nombre des tutelles confiées à la commission atteignit le chiffre de 918.

En 1842, l'assemblée vota diverses lois relatives : 1<sup>o</sup> au cautionnement dans les procès concernant les biens des orphelins, pour les prémunir contre des sacrifices inutiles et onéreux ; 2<sup>o</sup> au cautionnement imposé aux parties plaidantes pour les rendre plus circonspectes au sujet des litiges qu'elles pourraient engager témérement ; 3<sup>o</sup> à la production des pièces dans les instances ; 4<sup>o</sup> à la repression des duels.

Nous laisserons de côté toutes les lois d'un intérêt secondaire votées pendant les années suivantes. Contentons-nous de dire qu'en 1847 une commission, présidée par le prince Stourdza en personne, s'occupait avec une activité digne du but pour lequel elle avait été instituée, de la refonte générale en un seul corps d'ouvrage de toutes les lois civiles de la Moldavie. Nous avons hâte d'arriver aux immenses améliorations apportées à l'administration même de la justice.

Les ordres les plus pressants, les instructions les plus formelles avaient été, à différentes reprises, adressés aux tribunaux pour les diriger, et mettre à l'abri des atteintes de la chicane l'observation rigoureuse des formes légales. Mais les mesures les plus salutaires, le zèle le plus consciencieux venaient échouer contre l'énorme arriéré qui encombrait toutes les instances judiciaires. D'après un rapport du logothète de la justice, plus de 29,000 procès étaient pendants devant les tribunaux au 1<sup>er</sup> janvier 1835. Un tel état de choses semblait rendre impossible l'action de la justice.

Mais des recherches minutieuses démontrèrent qu'une grande partie de ces affaires, abandonnées depuis longtemps, pouvait être considérée comme terminée, et qu'une autre partie était relative à des causes qui ne dépassaient pas 500 piastres, et qui par conséquent pouvaient être jugées sommairement. Déduction faite des dossiers qui rentraient dans cette dernière catégorie, il restait 10,964 procès au-dessus de 500 piastres.

Un second tribunal de première instance fut créé dans la capitale, chargé uniquement des causes qui ne dépassaient pas cette dernière somme. De plus, le reste des dossiers à juger fut réparti en douze périodes, chacune de 15 jours, à dater du 1<sup>er</sup> août 1835 jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1836. Les affaires portées sur le rôle de chaque période étaient publiées à l'avance afin que les parties pussent comparaître à jour fixe; les retardataires devaient être rayés de leur tour de rôle et renvoyés à la fin de la période semestrielle, et s'ils faisaient défaut au second terme qui leur était accordé, ils étaient censés avoir abandonné leurs prétentions, et la cause était réputée terminée.

Les résultats de cette énergique impulsion ne tardèrent pas à se faire sentir. Depuis le 1<sup>er</sup> août 1835 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre de l'année suivante les tribunaux expédièrent 14,352 causes au-dessus de 500 piastres, et 4,026 procédures sommaires qui n'excédaient pas cette valeur. En tout, 18,378 procès dans l'espace de quinze mois, sans y comprendre les jugements criminels. Les affaires pendantes devant les tribunaux à cette époque ne dépassaient pas 5,000. L'équilibre devait bientôt être rétabli.

En 1839, sur 8,413 procès, dont 4,303 arriérés, et sur un nombre presque égal de nouvelles causes introduites, près de 5,000 étaient terminés. Le Divan princier avait contribué à ce résultat par le jugement définitif de plus de 600 instances. Les tribunaux, allégés totalement du poids des instances dont ils étaient naguère encombrés, se trouvaient pour la première fois, depuis l'introduction du règlement organique, dans la voie normale. Aussi les mesures extraordinaires qui avaient produit des effets aussi rapides et aussi inattendus, étaient-elles désormais superflues.

En 1840, le nombre des procès à juger se trouvait réduit à 1,591 ; 858 seulement se trouvaient pendants à la fin de 1844 ; 642 restaient pour 1847, 597 pour l'année 1848. L'ordre avait apparu enfin dans la justice comme dans tous les autres services publics.

## CHAPITRE V.

### INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dans un pays tel que la Moldavie, où tout était à créer, où le pouvoir avait la haute et terrible mission d'amener par une progression insensible des populations arriérées et ignorantes à un état social assez avancé pour leur permettre de marcher, dans un temps plus ou moins éloigné, au niveau des autres peuples d'Europe, la sollicitude du gouvernement devait se porter tout d'abord sur l'instruction publique. Un enseignement convenablement dirigé, donnant des notions assez élevées de toutes les connaissances nécessaires à la vie publique et privée, est en effet un des instruments les plus puissants qu'on puisse employer pour produire la civilisation et le progrès ; et ce n'est que par les générations nouvelles que les peuples vieilliss veulent être rajeunis. Là encore le prince Stourdza ne faillit point à sa mission.

Dès 1834, les fonds en réserve dans la caisse des écoles avaient permis de faire l'acquisition d'un édifice pour la fondation d'une Académie nationale, qui devait être entourée de bâtiments convenables pour sa destination. Une école de jeunes filles était instituée, où elles pouvaient puiser les premières connaissances utiles à leur sexe, apprendre divers ouvrages de main, et acquérir certaines notions d'économie domestique. Elles devaient en sortir capables de s'assurer une existence honnête et d'apporter

dans le sein de leurs familles les véritables éléments d'un bien-être ignoré depuis trop longtemps.

En 1835, l'état prospère de ce nouvel établissement avait nécessité l'acquisition d'une maison pour l'y transférer. Une maison propre à servir d'école primaire était également achetée à Romano. On s'occupait à Berlad et à Fokchany de la construction de deux bâtiments pour la même destination. La caisse des écoles, qui possédait déjà un fonds de 200,000 piastres, entretenait à ses frais sept jeunes élèves qui suivaient des cours d'études spéciales à l'Université de Vienne. Trois d'entre eux revenaient dans leur patrie deux ans plus tard pour y porter les connaissances qu'ils avaient acquises, et occupaient dans le collège des chaires spéciales avec une distinction hors ligne. Les sciences utiles qui servent à former l'homme, à lui faire connaître ses devoirs et à améliorer son sort; les arts qui assurent les progrès de l'industrie et augmentent la richesse publique, allaient commencer à être enseignés par des professeurs indigènes, maîtres de la langue dans laquelle il leur fallait s'exprimer et familiarisés avec le caractère et les aptitudes de leurs élèves. L'instruction supérieure pouvait enfin compter sur des étudiants capables d'en suivre les cours.

En 1839, la caisse des écoles avait un capital de réserve de 387,426 piastres.

En 1840, tous les livres élémentaires avaient été traduits en moldave, dans cet idiome proscrit pendant si longtemps, qui s'était réveillé tout à coup avec une énergie indomptable, et que des poètes, des historiens, des orateurs hors ligne devaient bientôt consacrer par leurs talents et leur génie. Des écoles primaires étaient organisées sur toute l'étendue du territoire. Des chaires de droit positif, de physique, de chimie expé-

rimentale, de mathématiques appliquées aux arts, étaient créées; un institut mécanique était fondé. Une somme annuelle, affectée à l'acquisition d'ouvrages utiles, permettait de procéder à l'organisation d'une bibliothèque publique. Une collection remarquable d'instruments de physique et d'appareils de chimie servait déjà à l'enseignement de ces sciences, et malgré l'augmentation de ces dépenses de toute nature, la caisse des écoles avait un fonds de réserve de 340,869 piastres.

2,837 élèves, dont 140 pensionnaires aux frais de l'État, avaient suivi les cours; l'institut des filles comptait 81 élèves et 4 pensionnaires. Sept jeunes gens, entretenus par cette caisse, se livraient à des études spéciales dans les diverses universités d'Europe.

En 1841, un séminaire est organisé d'après les principes relatifs au prompt établissement des curés dans les paroisses. Des cours d'agronomie et de géologie sont ajoutés aux spécialités de l'Académie. Le cabinet d'Histoire naturelle, devenu propriété publique, compte déjà des richesses évaluées à 250,000 piastres, et le capital de la caisse centrale dépasse encore 209,000 piastres.

En 1845, la curatelle générale ajoute à l'école de Galatz une classe pour les études commerciales et pour l'enseignement des langues grecque et italienne. Le monastère de Neamtzo cède l'emplacement qui forme l'enceinte de l'église de Saint-Michel pour y construire les bâtiments nécessaires, et il fait établir à Okna deux écoles primaires : une pour les Moldaves, l'autre pour la communauté arménienne. Deux écoles sont en outre ouvertes à Vasloui et à Piatra.

Le nombre des élèves dans les instituts du pays est

évalué à 2,186, dont 901 dans la capitale et le séminaire de Sokola, et 1,285 dans les écoles des villes de Faltizeny, Piatra, Botochany, Bakéo, Romano, Okna, Tirgo-Formose, Vasloui, Houche, Berlad, Tecoutzy, Fokchany et Galatz. 14 élèves ayant achevé leurs cours de droit à l'Académie sont admis au service de l'État. Le capital des écoles est de 289,078 piastres, et l'institut des arts et métiers donne un profit de 18,765 piastres.

En 1847, un nouveau projet, adopté provisoirement pour la réorganisation de l'enseignement, répond de la manière la plus satisfaisante à l'attente publique et aux vues de ceux qui l'avaient élaboré.

Des cours d'enseignement du second degré sont ouverts à Jassy et à Galatz. Un pensionnat, destiné à faciliter aux jeunes élèves les moyens de se préparer aux cours supérieurs, est établi dans l'enceinte même de l'Académie. Les langues étrangères et les matières de l'instruction classique y sont concurremment enseignées.

Enfin, les examens ordonnés par le gouvernement constataient les progrès les plus satisfaisants. L'institut des filles, placé sous le haut patronage de Son Altesse la princesse Stourdza, avait produit 1,477 élèves, qui, par des travaux manuels, suffisaient à leur entretien, ainsi qu'à celui de leurs parents; et l'école des arts et métiers était organisée de manière à pouvoir fournir 109 artisans indigènes dans l'espace de 10 ans.

## CHAPITRE VI.

### CONCLUSION.

Est-il besoin maintenant de tirer une conclusion des faits et des chiffres que nous venons d'établir d'après des documents irréfragables ?

Frappé de l'état de souffrance et d'affaiblissement où la Moldavie avait été plongée pendant de si longues années, nous avons voulu savoir si l'histoire peu connue de ce beau pays ne nous offrirait pas des institutions et un gouvernement dignes de fixer l'attention de tous ceux qui s'intéressent sérieusement à l'avenir des Principautés danubiennes.

Nous venons d'analyser et de voir à l'œuvre le règlement organique ; nous avons assisté aux généreux efforts du prince Stourdza. Disons hardiment que l'homme n'a pas failli aux institutions nouvelles, et que tout ce qu'il a pu faire par des voies légales pour le bonheur, la prospérité, le développement matériel et intellectuel de sa patrie, il l'a fait. La Moldavie sillonnée de routes commodes et praticables en toutes saisons, la sécurité entretenue par une vigilance sans relâche, la justice organisée, rendue facile et accessible à tous, l'esclavage détruit, la richesse nationale accrue à un degré inouï, voilà son œuvre de quinze ans. Il peut en être fier. Des hommes placés sur un plus grand théâtre ont obtenu une gloire éternelle à de

moindres frais. Ne nous étonnons plus maintenant si l'assemblée générale, en présence des progrès accomplis en si peu de temps, lui a décerné, au nom du pays, le titre de père et de bienfaiteur de la Moldavie.

Les Principautés danubiennes vont être organisées sur de nouvelles bases, on le dit. Nous n'avons qu'un vœu à former, et c'est celui que formeront ceux qui ont acquis quelques connaissances de l'état de civilisation, des tendances et des besoins des populations moldo-valaques : que le nouvel ordre de choses consacre les principes reconnus bons et salutaires par un essai de quinze années, et surtout que ceux à qui appartiendra l'honneur du commandement apportent à l'accomplissement de leur tâche le zèle intelligent et le dévouement sans limite dont nous venons de voir de si nobles exemples.



